



Conférence internationale

Les enquêtes et les poursuites
concernant les infractions
terroristes commises dans le
cadre de conflits armés

PROGRAMME

15-16 mai 2024

Palais de l'Europe, Strasbourg

Introduction

La Conférence internationale sur les enquêtes et les poursuites concernant les infractions terroristes commises dans le cadre de conflits armés vise à explorer l'interaction complexe entre d'une part la législation antiterroriste et les lois applicables dans le contexte de conflits armés et d'autre part la pratique des États concernant la traduction en justice des auteurs de ces crimes graves.

Contexte de la conférence

Le chevauchement entre les conflits armés et les activités terroristes, depuis quelques décennies, soulève d'importantes questions sur la relation entre les mesures antiterroristes et le droit international humanitaire (DIH), notamment du point de vue de la responsabilité pénale.

Ces vingt dernières années, le droit international et les législations nationales visant à lutter contre les actes de terrorisme se sont considérablement développés. Un corpus juridique important érige désormais en infractions pénales divers actes commis en lien avec le terrorisme dans l'intention de susciter la peur ou de contraindre des États ou des organisations internationales.

Toutefois, selon le contexte, certains de ces actes interdits pourraient constituer des violations graves du droit des conflits armés. Le droit international humanitaire interdit toute une série d'actes, dont beaucoup entraînent une responsabilité pénale spécifique, notamment les attaques délibérées, aveugles ou disproportionnées contre des civils et des biens à caractère civil, la prise d'otages, les représailles contre les civils et les crimes de guerre spécifiques tels que les actes visant à répandre la terreur parmi la population civile.

Bien que de nombreux instruments internationaux de lutte contre le terrorisme,

dont la [Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme](#) (STCE n° 196), disposent expressément que les activités des forces armées pendant un conflit armé ne sont pas régies par ces mêmes instruments, il subsiste un certain nombre de chevauchements considérables entre les deux régimes, qui peuvent entraîner une confusion dans la doctrine et la pratique.

Cette situation peut poser des défis importants aux États dans leurs efforts pour respecter l'intégrité et l'applicabilité des deux régimes juridiques. Les obligations légales d'enquêter sur les crimes de guerre et les infractions terroristes, et de poursuivre leurs auteurs respectifs, pouvant être concurrentes dans ces contextes, il peut en résulter des approches différentes qui peut-être ne rendent pas pleinement compte de la nature ou de la gravité de la conduite incriminée, ne satisfont pleinement à aucun des deux régimes, ne fixent pas des sanctions appropriées et proportionnelles pour les auteurs ou posent problème du point de vue du droit à un procès équitable et d'autres garanties procédurales.

Ce nouveau contexte exige donc un effort supplémentaire pour comprendre l'interaction entre ces deux cadres juridiques, leurs points de conflit et leurs complémentarités, afin de combler les failles de responsabilité et de garantir que les auteurs de ces actes soient traduits en justice.

Ordre du jour de la Conférence

Jour 1 – 15 mai 2024	
09h30 – 10h00	<p>Observations liminaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Christos Giakoumopoulos, Directeur général, Direction générale des droits humains et de l'État de droit (DGI), Conseil de l'Europe • Professor Ben Saul, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans la lutte antiterroriste
10h00 – 11h00	<p>L'interaction entre la lutte contre le terrorisme et le droit des conflits armés</p> <p>Modérateur : Ambassadeur Petr Válek, Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire et Représentant permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe et Coordinateur en matière de lutte contre le terrorisme</p> <p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dr Tristan Ferraro, Conseiller juridique principal, Comité international de la Croix-Rouge (CICR) • Prof. Gloria Gaggioli, Directeur, Académie de droit international humanitaire et de droits de l'homme de Genève • Prof. Hanne Cuyckens, Directeur pédagogique et professeur adjoint, Collège universitaire de Leyde
Pause	
11h15 – 12h30	<p>Actes de terrorisme et crimes graves commis pendant un conflit armé : approches et défis</p> <p>Modérateur : M. Nicola Piacente, Procureur général, Gênes, et Président du Comité du Conseil de l'Europe de lutte contre le terrorisme (CDCT)</p> <p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Christin Ann van der Torre, Juriste principal, Crimes internationaux, Service néerlandais des poursuites pénales, Bureau national • M. Vincent Guerra, Magistrat Fédéral, Parquet fédéral de Belgique • M. Eric Mongelard, Chargée des droits de l'homme, Haut-Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme (HCDH) • Mme Tanya Mehra, Chercheur principal et responsable du programme (Réponses de l'État de droit au terrorisme), International Centre for Counter-terrorism (ICCT)
Déjeuner	
14h30 – 15h40	<p>Terrorisme et crimes internationaux fondamentaux : l'expérience des poursuites cumulées dans les États membres</p> <p>Modératrice : Ambassadrice Sandra Lendenmann Winterberg, Vice-directrice de la Direction du droit international public, Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), Suisse</p> <p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Matevž Pezdirc, Chef du Secrétariat du Réseau génocide, EUROJUST • Mme Xenia Schmitt, Bureau du Procureur général fédérale, Allemagne • Prof. Mark Klamberg, Université de Stockholm, et directeur adjoint de la Stockholm Centre for International Law and Justice (SCILJ) • M. Lou Bouillaguet, Procureur fédéral adjoint, Ministère public de la Confédération (MPC), Suisse

Jour 1 (suite)

Pause

15h45 – 17h00	<p>Preuves recueillies sur les lieux de combat : Les défis liés à la recherche, au partage et à l'utilisation d'informations recueillies dans des zones de conflit dans le cadre de procédures pénales</p> <p>Modératrice : Ambassadrice Päivi Kairamo, Ambassadrice pour la coopération antiterroriste, Ministère des Affaires Etrangères de Finlande, Service juridique, et Vice-président du CDCT</p> <p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Benjamin Chambre, 1er Vice-Procureur au parquet national antiterroriste, France • M. Larry Schneider, Chef adjoint, Section de lutte contre le terrorisme, U.S. Department of Justice • M. Steven Hill, Secrétaire exécutif, L'Institut International pour La Justice et l'Etat de Droit (IIJ) • Mme. Cláudia Oliveira Porto, Procureur, Ministère Public, Portugal
------------------	---

Jour 2 – 16 mai 2024

09h30 – 10h30	<p>Terrorisme et violences sexuelles ou fondées sur le genre commises dans le contexte d'un conflit armé : droits des victimes dans les enquêtes et les poursuites</p> <p>Modératrice : Ambassadrice Sini Paukkunen-Mykkänen, Ambassadrice extraordinaire et plénipotentiaire, Représentant permanent de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe</p> <p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mme Maria-Andriani Kostopoulou, Présidente du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO), vice-directrice de la Fondation Marangopoulos pour les droits de l'homme et membre de la Commission nationale grecque des droits de l'homme • Mme Alexandra Lily Kather, Co-fondateur, Emergent Justice Collective
Pause	
10h45 – 11h45	<p>Table ronde sur l'avenir de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et les crimes de guerre</p> <p>Modérateur : M. Carlo Chiaromonte, Coordinateur du Conseil de l'Europe pour la lutte contre le terrorisme</p> <p>Panélistes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Larry Schneider, Chef adjoint, Section de lutte contre le terrorisme, U.S. Department of Justice • M. Manuel Eising, Conseillère juridique, Unité Antiterrorisme, OSCE • M. Matevž Pezdirc, Chef du Secrétariat du Réseau génocide, EUROJUST <p>Débat libre</p>
11h45 – 12h00	<p>Observations finales</p>

Présentation des séances

Séance I : L'interaction entre la lutte contre le terrorisme et le droit des conflits armés

Cette première séance explorera les interactions de plus en plus souvent observées entre le droit de la lutte contre le terrorisme et le droit des conflits armés, notamment le droit international humanitaire (DIH), en examinant l'origine et les conséquences de cette convergence. Les discussions porteront sur les défis potentiels liés au maintien de l'intégrité des deux cadres dans un contexte hybride et sur les solutions politiques possibles à ce sujet.

Séance II : Actes de terrorisme et crimes graves commis pendant un conflit armé : approches et défis

À l'appui du débat politique général, cette séance portera sur les exigences et les défis pratiques liés à l'application des actes de terrorisme et/ou des crimes de guerre dans le cas de groupes terroristes participant à des conflits armés. Il examinera les différents facteurs à prendre en compte pour évaluer et qualifier ces crimes, les défis posés par les différents modes de responsabilité et les implications de cette distinction pour les poursuites et les sanctions.

Séance III : Terrorisme et crimes internationaux fondamentaux : l'expérience des poursuites cumulées dans les États membres

Cette séance portera sur l'expérience des États en matière de poursuites conjointes du terrorisme et des crimes internationaux fondamentaux. En ce qui concerne plus

particulièrement les combattants étrangers de retour dans leur pays, un certain nombre de procédures ont été engagées contre des personnes pour appartenance à une organisation terroriste mais aussi pour avoir commis des crimes internationaux fondamentaux. Les défis et les avantages de cette approche seront examinés, ainsi que les leçons qui peuvent être tirées de l'expérience de différentes juridictions.

Séance IV : Preuves recueillies sur les lieux de combat : Les défis liés à la recherche, au partage et à l'utilisation d'informations recueillies dans des zones de conflit dans le cadre de procédures pénales

L'accent sera mis, lors de cette séance, sur les efforts déployés par les États pour que les terroristes soient traduits en justice pour les actes criminels commis pendant les conflits armés et sur les principales difficultés liées à d'informations recueillies dans des zones de conflit comme preuves dans le cadre de procédures pénales, devant diverses juridictions. En particulier, la discussion portera sur les principaux mécanismes et moyens disponibles pour identifier et échanger ces informations entre les autorités opérant dans le cadre de la justice pénale, ainsi que sur les obstacles qui peuvent être rencontrés dans ce processus.

Séance V : Terrorisme et violences sexuelles ou fondées sur le genre commis dans le contexte d'un conflit armé : droits des victimes dans les enquêtes et les poursuites

Cette séance portera sur les défis liés aux enquêtes et aux poursuites en matière de violences sexuelles et fondées sur le genre commises par des groupes terroristes dans le contexte d'un conflit armé. Les moyens d'utiliser des approches centrées sur les victimes pour améliorer les enquêtes et les poursuites relatives à ces crimes seront examinés.

Séance VI : Table ronde sur l'avenir de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et les crimes de guerre

Cette dernière séance clôturera la conférence par une table ronde sur l'avenir de la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme et les crimes de guerre. Certains des défis actuels de la coopération dans ces domaines seront mis en lumière et les moyens potentiels d'améliorer la coopération entre les principales parties prenantes seront examinés.